AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1707
FR0000120560-FS0818

27 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

QUADIENT S.A.

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 26 octobre 2023, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois VESA Equity Investment[1] (2 place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 18 octobre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société QUADIENT S.A. et détenir, à cette date, 1 835 473 actions QUADIENT S.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,33% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions QUADIENT S.A. sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 26 octobre 2023, 2 094 473 actions QUADIENT S.A. représentant autant de droits de vote, soit 6,08% du capital et des droits de vote de cette société[2].

[1] Contrôlée par M. Daniel Křetínský.

[2] Sur la base d'un capital composé de 34 468 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.